

## CHAPITRE 1

---

# MAXIMILIEN ROBESPIERRE, JALONS BIOGRAPHIQUES ET CHRONOLOGIQUES

Ce chapitre n'a pas la prétention de constituer une biographie personnelle et politique de Robespierre ou une chronologie exhaustive de sa vie. Il s'agit simplement d'indiquer ici au lecteur quelques jalons et quelques repères chronologiques, nécessaires à la compréhension de la suite de l'ouvrage. Nous n'avons pas évoqué tous les faits, ni présenté toutes les interventions publiques ou privées de Robespierre. Nous n'avons pas non plus cherché à interpréter de manière exhaustive ses prises de position et encore moins ses silences, nous nous sommes contentés d'indiquer ici ou là quelques éléments des principes défendus dans ses discours. De nombreux événements et phénomènes très importants dans le processus révolutionnaire n'apparaissent donc pas ici, par choix ou plus prosaïquement parce que Robespierre ne s'est pas ou peu exprimé sur ceux-ci.

## ROBESPIERRE AVANT ROBESPIERRE (1758-1789)

La famille Robespierre (ou Derobespierre ou de Robespierre, les formes varient) est originaire de l'Artois. Son berceau est la ville de Carvin à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Lille et à une trentaine de kilomètres au nord d'Arras. Le trisaïeul de Maximilien, Robert de Robespierre (1591-1663) y a été procureur et notaire royal. L'un des petits-fils de Robert, prénommé lui aussi Maximilien (1694-1762), s'installe en 1720 à Arras où il est reçu comme avocat au Conseil provincial, la Cour de Justice la plus importante de la province. Son fils aîné, François, est le père du révolutionnaire. À 17 ans, François de Robespierre commence son noviciat chez les Prémontrés de Dommartin, mais il ne prononce pas ses vœux et quitte l'ordre. Il reprend alors ses études à l'université de Douai et il est reçu comme avocat au Conseil d'Artois en 1756. Le 2 janvier 1758, il épouse Jacqueline Marguerite Carraut, âgée de 22 ans, la fille d'un brasseur.

Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre naît le 6 mai, quatre mois après le mariage de ses parents. La situation n'a rien d'exceptionnel, nombreuses sont alors les unions que l'on « régularise » dès que nécessaire. Douze mois après ce premier accouchement, le couple attend un nouvel enfant. Charlotte naît en 1760, puis un an plus tard une deuxième fille, Henriette, naît en 1761, et enfin un deuxième garçon, Augustin, voit le jour le 21 janvier 1763. Un dernier enfant meurt peu après sa naissance le 4 juillet 1764, Jacqueline Marguerite Robespierre le suit dans la tombe le 14 juillet à l'âge de 29 ans.

La famille de Robespierre est une solide dynastie de « robins », comme il y en a beaucoup à Arras. La particule qui précède son nom n'a pas de sens nobiliaire, elle indique seulement la reconnaissance d'un certain statut dans la société d'Ancien Régime. François de Robespierre exerce de manière suivie sa profession, ce qui assure au ménage une certaine aisance. Les Robespierre déménagent souvent (quatre fois entre le mariage et le décès de Jacqueline), mais ce n'est en rien l'indice d'une gêne financière : ce type de mobilité est fréquent dans les villes du

XVIII<sup>e</sup> siècle. La mort de Jacqueline n'a rien non plus d'extraordinaire, l'espérance de vie des femmes étant alors inférieure à celle des hommes, et les décès suivant les couches, hélas, fort banals.

À la mort de sa femme, François de Robespierre traverse une période confuse. Il continue pourtant à exercer : on sait par exemple qu'en décembre 1765, il est encore à Arras et donne à l'un de ses confrères son avis sur un projet de lettre à Louis XV de la part des avocats de la ville au sujet de la maladie du Dauphin. Le 22 mars 1766, il est toujours à Arras où il emprunte de l'argent à sa sœur. Le 30 octobre 1768, on le retrouve dans sa ville (a-t-il voyagé entre-temps ?), car il a encore besoin d'argent. Il en demande à sa mère et renonce au profit de ses sœurs à la succession maternelle. Il repart sans doute en voyage. Le 17 mai 1770 s'ouvre la succession de sa mère. Ses sœurs lui demandent alors de confirmer sa renonciation. Il le fait par une lettre datée de Mannheim du 8 juin 1770. Au début de 1772, il est pourtant de nouveau à Arras où il reprend son activité d'avocat. Il repart plus tard en Allemagne et aurait été enterré à Munich en 1777 ou 1778.

À la mort de Jacqueline, les deux garçons du couple sont confiés aux grands-parents maternels, les deux filles à leurs tantes paternelles. Dès 1765, Maximilien est placé au collège d'Arras, alors sous la direction d'ecclésiastiques séculiers nommés par les autorités municipales. Il n'existe aucune source directe qui nous permette de savoir quelle a été l'existence de Maximilien au collège d'Arras. En 1768, Charlotte et Henriette entrent dans une institution d'éducation charitable pour jeunes filles de bonne famille à Tournai. L'année suivante, Maximilien obtient une bourse, par l'entremise du chanoine de la puissante abbaye de Saint-Vaast, pour continuer ses études au collège Louis-le-Grand à Paris. Il est confié à un certain chanoine Delaroche pour veiller sur lui. Ce proche des Robespierre décède deux ans plus tard.

Maximilien entre à Louis-le-Grand en cinquième au début de l'année scolaire 1769-1770. Il a alors 11 ans. Il y passe l'essentiel de sa jeunesse et de son adolescence et quitte le collège en 1781. Il s'agit bien sûr d'une période fondamentale pour sa formation intellectuelle, mais nous n'en savons presque rien, en l'absence de sources contemporaines des faits. Le seul récit de ces années est celui de l'abbé Proyart qui, certes,

a dû connaître Maximilien, puisqu'il a été pendant une partie de cette période sous-principal et délégué aux boursiers, mais il écrit son ouvrage en 1795 pour présenter Robespierre comme un monstre et accumule mensonge sur mensonge. Charlotte est imprécise, il est vrai qu'elle n'a pas dû beaucoup voir son frère durant cette période. Camille Desmoulins affirme à plusieurs reprises pendant la Révolution sa gloire d'avoir été le condisciple de Robespierre, mais la nature de leur amitié pendant ces années est inconnue. Ont-ils été très proches ? Ou de simples camarades ? On ne le sait pas. Aucun de ses professeurs, ni Hérivaux, ni Devic, ni Audrein (ce dernier a pourtant joué un rôle pendant la Révolution, en tant que député à la Législative, à la Convention, puis en tant qu'évêque de Quimper) n'ont laissé le moindre témoignage. Même le thermidorien Fréron qui a sans doute connu Robespierre à Louis-le-Grand se contente de dire qu'il était « irascible » et avait mauvais caractère, mais on est alors en l'an III... Ni l'abbé Asseline, qui était confesseur à Louis-le-Grand, ni l'abbé Royou, le futur journaliste royaliste, n'ont jamais parlé de leurs souvenirs sur Robespierre au collège. Les anecdotes les plus répétées et les plus célèbres comme le discours du jeune Maximilien à Louis XVI lors de son passage devant Louis-le-Grand à la suite de son sacre ne sont connues que par l'abbé Proyart dont l'objectif est de décrire les « vertus de Louis XVI » en comparaison de la méchanceté du « serpent » Robespierre. On peut douter de l'exactitude du récit de l'abbé...

Nous n'avons donc aucune idée précise de ce qu'a été la vie de Maximilien au collège, si ce n'est ce que nous connaissons des collégiens parisiens de cette époque en général. Les bourses d'étude, comme celle touchée par Robespierre, étaient de 450 livres annuelles, soit le revenu approximatif d'un artisan moyen. L'élève avait droit à un lit, un châlit, une table et une chaise. Il lui fallait assister à la messe, à la prière du soir, communier au moins une fois par mois, prendre part aux exercices religieux... Les cours étaient longs, la vie sans doute monotone, les distractions limitées, les retours à Arras pendant les vacances peu nombreux...

Tous les témoignages postérieurs à sa mort convergent pour dire que Robespierre était un élève brillant et studieux. Il est reçu bachelier de la faculté de Paris le 31 juillet 1780. Le 15 mai 1781, il reçoit la licence et, deux mois plus tard, est inscrit sur le registre des avocats au Parlement de Paris, c'est-à-dire que lui était reconnue la possibilité d'exercer. Une source directe confirme toutefois l'excellence de ses études, puisque le 19 juillet 1781, une gratification exceptionnelle de 600 livres lui est octroyée sur rapport du principal du collège en récompense « de sa bonne conduite et de ses succès dans le cours de ses classes ». Le fait que sa bourse ait été transmise à son frère cadet laisse penser également qu'on avait dû être très satisfait de son comportement.

À l'issue de ses études, Maximilien revient à Arras et s'installe avec Charlotte (sa sœur cadette Henriette est décédée en 1780) dans une maison en location. Le 8 novembre 1781, il est admis au Conseil d'Artois, devenu Conseil supérieur d'Arras, sur la recommandation d'un de ses aînés, Maître Liborel, et prête le serment exigé en la circonstance. Trois mois plus tard, il présente sa première cause sur la validité d'un contrat de mariage. Liborel est l'un des premiers avocats de la ville, il a la réputation d'aider ses jeunes confrères doués à se constituer une réputation et une clientèle, Maximilien bénéficie de son appui. Il en a visiblement d'autres dans les milieux d'Église puisqu'il est nommé le 9 mars 1782 juge à la Salle épiscopale d'Arras. Le fait qu'un jeune avocat soit nommé juge n'a alors rien d'extraordinaire, les deux fonctions n'étant pas exclusives. La Salle épiscopale était un des tribunaux importants de la ville. Contrairement à ce que pourrait laisser penser ce nom, ce n'était pas un tribunal ecclésiastique puisqu'on y présentait des « procès, causes et instances, tant civiles que criminelles ». La Salle épiscopale exerçait la haute, moyenne et basse justice dans la cité d'Arras, et dans une série de bourgs et de paroisses des alentours. Le tribunal était composé d'un bailli et de cinq avocats appelés « hommes de fief gradués » désignés par l'évêque. La tâche, assez légère, permet à Robespierre de mener en parallèle son activité d'avocat et de se faire connaître, notamment auprès de la clientèle ecclésiastique. Apparemment, sa situation personnelle s'améliore et se stabilise. Il règle des problèmes de succession en cours avec une de ses tantes, qui, mariée tardivement à un médecin local,

M. Du Rut, contestait la répartition de la part d'héritage revenant à Henriette. La réconciliation a dû être effective puisque Maximilien et Charlotte s'installent provisoirement chez les Du Rut.

À la fin de 1783, Maximilien et sa sœur changent de logis et louent une maison rue des Jésuites. C'est pendant cette période que Charlotte vit au quotidien avec son frère. Plus tard (nous y reviendrons), elle donnera un récit de la vie quotidienne de Maximilien à Arras, celle d'un homme de loi doté d'une honnête aisance, comme on dit alors, et introduit dans la bonne société robine de la ville. Il fréquente ainsi Briois de Beaumetz, alors président du Conseil d'Artois, Foacier de Ruzé l'avocat général, le secrétaire de l'académie locale, Dubois de Fosseux, et bien d'autres de ses collègues. Il fréquente également depuis l'année précédente la société des Rosati, un cercle littéraire et bachique comme il en existe de nombreux dans les villes de province du royaume. Ses membres se réunissent pour célébrer l'amitié, la poésie, les roses et le vin. C'est l'occasion de déclamer des vers, chanter des couplets et profiter de la bonne compagnie de la ville. Robespierre y fréquente des académiciens, des juristes, des militaires, etc.

Parmi ses amis proches figure Antoine Buissart. Celui-ci est l'exemple-type de l'homme de loi des Lumières. Il est non seulement un avocat célèbre dans la province, mais aussi un amateur des sciences et des arts, membre des académies d'Arras et de Dijon, de la Société de médecine de Paris. Il écrit des mémoires, des articles dans la presse scientifique et se distingue dans ce qu'on appelle alors la République des Lettres. C'est par lui que Robespierre est associé à la défense d'un certain M. de Vissery, avocat à Saint-Omer, dans l'affaire dite du paratonnerre.

Sans entrer dans les détails, rappelons que ce personnage fort riche avait été enjoint de démonter le paratonnerre qu'il avait fait installer sur sa demeure. Refusant cette décision du bailli et entendant défendre la cause du progrès et des sciences, M. de Vissery fit appel devant le conseil d'Artois et s'adressa à Buissart, lui-même scientifique reconnu, pour présenter sa cause. Buissart consulta toute une série de savants du moment et publia en juillet 1782 un mémoire pour appuyer la cause de son client. À l'automne 1782, Buissart s'adressa à Robespierre pour plaider la cause, ce qu'il fit à partir du 14 mai 1783. Le 31 mai 1783, le

Conseil d'Artois donna raison au plaignant. Comme c'était de plus en plus l'usage dans le milieu judiciaire des années 1780<sup>1</sup>, Buissart fit alors paraître son mémoire scientifique en juin 1783, Robespierre fit de même avec son plaidoyer en septembre et l'envoya à plusieurs personnalités dont Benjamin Franklin. Le *Mercur de France* rendit compte de cette publication de la manière suivante : « M. de Robespierre, jeune avocat d'un mérite rare, a déployé dans cette affaire qui était la cause des sciences et des Arts, une éloquence et une sagacité qui donne la plus haute idée de ses connaissances<sup>2</sup>. »

Fort de ce premier succès, Robespierre entre à l'académie d'Arras le 15 novembre 1783. Les académies de province s'étaient multipliées au XVIII<sup>e</sup> siècle. On y discutait de questions littéraires, judiciaires et des problèmes sociaux du moment. Forme de sociabilité des élites locales, ces cénacles proposaient aux hommes de lettres des concours auxquels beaucoup pouvaient participer. Elles remettaient des prix pour les mémoires scientifiques ou littéraires qui leur semblaient dignes d'intérêt. Comme beaucoup de ses contemporains issus du même milieu social, Robespierre s'essaie alors au genre du mémoire académique. Il choisit de répondre à la question posée par l'académie de Metz pour l'année 1784 sur les peines infamantes et sur le préjugé qui fait participer les familles des condamnés à leur opprobre. Son discours de réception à l'académie d'Arras du 21 avril 1784 avait porté sur ce même problème. Après l'avoir remanié, Robespierre l'envoya à Metz en concurrence avec vingt-deux autres mémoires. En août, son discours fut distingué par l'Académie à égalité avec celui de Pierre-Louis de Lacretelle. Robespierre reçut un prix de 400 livres destiné à l'impression du mémoire.

Robespierre s'y prononçait contre le « fatal préjugé » de l'honneur et de l'infamie qui rejaillit sur la famille dans les monarchies. Il distinguait l'honneur banal fondé sur les distinctions et qui tient à la vanité du véritable honneur « qui a la raison pour base et se confond avec le devoir ». Le préjugé qui s'attachait aux familles des condamnés était injuste et ne pouvait donc être utile, car « rien n'est utile que ce qui est honnête », écrivait-il. Il ajoutait : « Toute loi injuste, toute institution

cruelle qui offense le droit naturel, contraire ouvertement leur but, qui est la conservation des droits de l'homme, le bonheur et la tranquillité des citoyens<sup>3</sup> » et se prononçait pour l'égalité des peines.

L'année suivante, Maximilien participa au concours de l'académie d'Amiens qui proposait un « Éloge de Gresset ». Jean-Baptiste Gresset (1709-1777) était un poète et dramaturge qui avait notamment connu un vif succès en 1734 avec le poème badin *Vert-Vert*. Ancien jésuite, il avait quitté l'ordre et avait participé à la fondation de l'académie d'Amiens. Vers la fin de sa vie, il s'était élevé contre la légèreté des mœurs de son temps et contre la société mondaine. Le sujet avait été mis au concours plusieurs années d'affilée mais personne n'avait remporté le prix. En 1785, Robespierre n'eut pas plus de chance que ses devanciers, mais il fit tout de même imprimer le texte. Il y faisait notamment l'éloge des Modernes contre les Anciens et défendait le drame moderne contre les partisans exclusifs de la tragédie. Gresset était emblématique des vertus de l'homme de bien, digne et décent dans sa poésie et dans ses comédies. Il affirmait fortement la nécessité de lier talents et mœurs pour encourager les hommes et les citoyens à la vertu.

Cet échec relatif n'empêche pas l'académie d'Arras de désigner Robespierre comme directeur le 4 février 1786 et membre de la commission chargée d'examiner les mémoires. Le 27 avril suivant, Maximilien prononça à l'académie un discours sur les droits des enfants naturels dans lequel il s'élevait avec vigueur contre la situation réservée aux bâtards dans la société d'Ancien Régime et proposait des mesures pour réformer les institutions qui les recueillaient. Une fois de plus, il s'interrogeait sur les liens entre les lois, le droit naturel, la vertu publique et les mœurs.

La fonction de directeur lui confiait la tâche de présider les séances, de répondre aux discours des académiciens ou des invités. C'est à ce titre qu'il répondit le 18 avril 1787 aux remerciements de Louise de Kéralio reçue comme membre honoraire à Arras et dont le discours venait d'être lu par Dubois de Fossex, secrétaire perpétuel. Quelques mois plus tard, Robespierre rédigea une réponse plus complète dont nous avons conservé une copie<sup>4</sup>. Maximilien s'y prononçait en faveur de l'admission des femmes dans toutes les académies, non seulement en raison de leurs qualités intellectuelles propres, mais aussi en ce qu'elles